

DE24.037

PERSONNEL
TABLEAU DES EFFECTIFS

Autorisation – Approbation

C3&O

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2

Dans le cadre des lignes directrices de gestion au titre de l'année 2024, de départs non remplacés et d'actualisations, il est proposé la création et la suppression de postes et d'établir le tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'il suit :

Création de poste :

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'agent social à temps non complet (28 heures)

Suppression de poste :

- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (28 heures)
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'assistant socio-éducatif à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'agent social à temps complet

Le Conseil d'Administration approuve la modification du tableau des effectifs.

<u>ANEXE</u>	CATÉGORIES	Nombre de poste	
		Temps complet	Temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0
Rédacteur	B	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	0
Adjoint administratif	C	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise	C	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	2 (à raison de 17h30 hebdo)
Adjoint technique	C	2	0
FILIERE MEDIO-SOCIALE			
Infirmière en soins généraux hors classe	A	0	0
Infirmière en soins généraux	A	3	0
Aide soignant de classe supérieur	B	1	5 (4 postes à raison de 28h hebdo et 1 poste à raison de 17h30 hebdo)
Aide soignant de classe normale	B	1	2 (2 postes à raison de 28h hebdo)
FILIERE SOCIAL			
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	2	0
Assistant socio-éducatif	A	3 (dont 1 poste non permanent)	0
Agent social principal de 1ère classe	C	5	0
Agent social principal de 2ème classe	C	1	1 (à raison de 28h hebdo)
Agent social	C	3	5 (4 à raison de 28h hebdo et 1 à raison de 17h30)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

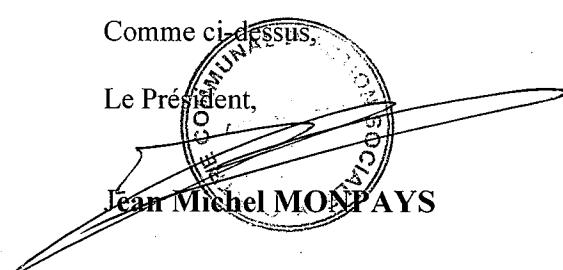
Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus,

Le Président,

Jean Michel MONPAYS



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION****CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 14 novembre 2024
Convocation du 29 octobre 2024
Administrateurs en exercice : 16
Administrateurs présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS - 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Jean Michel MONPAYS, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : Mme COBBAERT, Mme NAEYE, Mme CASIER, Mme LORIDAN, M. BEHAGHEL, Mme PLAZANET, M. CHIEUX, M. MEHEZ, M. VANNESTE, Mme LUCAS

EXCUSÉS : M. HAESEBROECK, Mme LATOUR

ABSENTS : Mme LEROY, M. AIT ELHAJ, M. VANGAEVEREN, M. TISON